

Campagne intercantonale menée par les SCAV romands

Aucune teneur en arsenic décelée dans notre eau potable

Le canton de Neuchâtel par son Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a participé à une campagne intercantonale visant à déterminer d'éventuelles teneurs en arsenic dans l'eau potable. Le SCAV a fait analyser dans ce cadre cinq ressources en eau du canton et cet élément fortement toxique qu'est l'arsenic n'a pu être détecté dans aucun des échantillons testés.

L'arsenic est un élément fortement toxique dont la présence dans l'eau potable pose des problèmes sanitaires importants dans plusieurs régions du monde (Bangladesh, Vietnam). Une exposition chronique se traduit par des cancers de la peau ou des organes internes.

On trouve généralement de l'arsenic dans l'eau des massifs cristallins (Alpes, Pyrénées, Vosges). En Suisse, de nombreuses communes du Valais et du Tessin connaissent des concentrations en arsenic dans leur eau potable qui dépassent la valeur limite de l'Union européenne fixée à 10 microgrammes par litre. Le droit suisse fixe une limite cinq fois plus élevée, mais cette norme devrait être prochainement revue.

Le canton de Neuchâtel a participé à la campagne intercantonale des SCAV romands visant à déterminer d'éventuelles teneurs en arsenic dans l'eau potable. Des échantillons d'eau de cinq ressources importantes du canton ont ainsi été transmis par le SCAV neuchâtelois au SCAV du Valais. Dans aucun des échantillons, l'arsenic n'a pu être détecté, ce qui signifie que sa concentration est inférieure à 1,5 microgramme par litre.

Pour de plus amples renseignements :
Pierre Bonhôte, chimiste cantonal adjoint au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30.

Neuchâtel, le 11 juillet 2011